

25.—Religions de la population indienne, recensement du ministère, 1955

Province ou territoire	Église d'Angleterre	Baptiste	Église-Unie	Presbytérienne	Catholique	Autres confessions chrétiennes	Cultes aborigènes	Total
Île-du-Prince-Édouard.....	—	—	—	—	272	—	—	272
Nouvelle-Écosse.....	—	—	—	—	3,002	—	—	3,002
Nouveau-Brunswick.....	—	—	—	—	2,629	—	—	2,629
Québec.....	3,383	—	425	—	13,482	141	143	17,574
Ontario.....	11,313	1,960	7,038	622	12,917	1,232	2,173	37,255
Manitoba.....	5,855	2	5,090	846	7,250	564	77	19,684
Saskatchewan.....	5,532	37	1,604	251	10,150	81	1,095	18,750
Alberta.....	2,037	143	1,917	—	11,225	127	266	15,715
Colombie-Britannique.....	6,025	—	6,310	—	17,959	792	—	31,086
Yukon.....	1,165	84	1	—	314	—	4	1,568
Territoires du Nord-Ouest.....	711	—	—	—	3,310	—	2	4,023
Total.....	36,021	2,226	22,385	1,719	82,510	2,937	3,760	151,558

26.—Terres et bâtiments des Indiens, par catégorie et province, année terminée le 31 mars 1955

Province ou territoire	Terres					Bâtiments			
	Réserves	Boisées	Défrichées mais non cultivées	Cultivées	Superficie totale des réserves	Habitations	Églises	Salles publiques	Scieries
		acres	acres	acres	acres				
Île-du-P.-Édouard...	4	1,721	820	200	2,741	55	1	1	—
Nouvelle-Écosse...	40	16,973	1,439	762	19,492	522	10	—	4
Nouveau-Brunswick	23	33,089	1,132	287	37,725	442	5	3	—
Québec.....	22	138,001	11,799	5,844	179,647	2,185	22	5	2
Ontario.....	164	1,173,855	107,020	40,719	1,559,151	5,868	115	53	25
Manitoba.....	107	306,369	153,767	30,375	524,134	3,787	71	17	14
Saskatchewan.....	120	420,883	594,641	177,937	1,204,562	3,388	61	17	6
Alberta.....	90	561,322	757,604	164,037	1,516,698	3,264	38	19	3
Col.-Britannique.....	1,628	405,163	259,008	39,024	831,410	6,349	167	88	35
Terr. du Yukon et du Nord-Ouest...	25	4,955	57	9	5,460	403	—	4	—
Total.....	2,223	3,062,331	1,887,377	459,194	5,871,020	26,263	490	207	89

Instruction.—La proportion d'Indiens qui se sont adaptés aux conditions de la vie moderne est évidemment plus grande chez ceux qui ont pleinement profité du programme éducatif du gouvernement fédéral. Des pensionnats accueillent les enfants de ménages brisés, les orphelins ou ceux qui, vu la vie nomade de leurs parents ou la distance, ne pourraient autrement fréquenter l'école. Pour les enfants au foyer familial, le gouvernement fédéral maintient des écoles dans les agglomérations indiennes. D'autre part, là où les circonstances le permettent, des accords sont conclus avec les autorités locales de l'enseignement pour permettre aux jeunes Indiens de fréquenter des écoles non indiennes. Un nombre de plus en plus grand d'élèves du cours élémentaire y sont admis, et la majorité de ceux des cours secondaires et supérieurs y reçoivent leur instruction. Le gouvernement fédéral défraie la scolarité, les livres, le transport requis et, pour certains élèves obligés de vivre loin de leur famille, une partie du gîte et de la nourriture.

On prête également une aide semblable aux jeunes Indiens pour les encourager à suivre des cours d'orientation et de formation professionnelles. Parmi ceux qui ont leur brevet d'instituteur, 63 enseignent actuellement dans les écoles indiennes. D'autres Indiens sont diplômés en médecine, en art dentaire, en science hospitalière, en agriculture ou autres sciences professionnelles. Dans les emplois du Service indien, la préférence est accordée aux Indiens qualifiés.